



Heritage d une maison

Par **Anki58**, le **25/03/2019** à **22:13**

Bonjour

Ma mere, mon oncle et ma tante ont hérité de la maison de leur père. Il n arrive pas à vendre la maison. La maison n est plus habitée mais il reste en facture chaque année qu il divise en 3 impot locaux et assurances habitation

Si l un des 3 héritiers n arrive plus a payé sa part comment cela se passe

Les enfants des héritiers peuvent ils avoir a régler ses factures

Il n y a eu aucun testament de leur père

Merci pour votre retour

Angélique

Par **janus2fr**, le **26/03/2019** à **07:49**

Bonjour,

La maison appartient donc en indivision à 3 personnes.

C'est l'indivision dans sa globalité qui est redevable des "factures".

L'entente entre les indivisaires est sans objet pour les créanciers.

Donc si l'un des indivisaires ne peut pas payer, les autres indivisaires devront s'acquitter de la dette. Libre à eux ensuite de faire un recours auprès de celui qui n'aura pas payé.

Les enfants de ces indivisaires ne sont pas concernés.

Par **Anki58**, le **26/03/2019** à **08:01**

Merci pour votre retour

En revanche j'ai une autre question si ma mère vient à décéder
ça part revient-elle à ses enfants s'il y a des dettes sur la part de sa maison est-ce que les
enfants doivent payer